

Édition
Justice
Sociale

Vincenpaul
CANADA



L'infolettre de la
Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil national du Canada
ISSN 2560-8258
Volume 4 no. 7 - Octobre 2020

DANS CE NUMÉRO

Rapport du président - Comité de justice sociale	2
Revenu minimum garanti au Canada	2
Races et racisme : Pouvons-nous en parler ?	4
L'itinérance et les personnes âgées	5
Résoudre le problème des sans-abri grâce au vécu d'autres personnes	6
Plusieurs Néo-Brunswickois consacrent plus de la moitié de leur revenu au logement	7
Mission et valeurs / Contacts	8

15 novembre 2020

JOURNÉE MONDIALE DES PAUVRES

Information
et matériel :

www.ssvp.ca/fr/journee-mondiale-des-pauvres-outils-pour-les-membres



RAPPORT DU PRÉSIDENT



Le logement sain, sécuritaire et abordable est un droit fondamental

Voilà le thème de notre campagne nationale sur le logement, qui sera lancée au début de 2021. Nous sommes tous nés dotés du même niveau de dignité humaine et nous devrions tous avoir le même droit à un logement décent et adéquat. Pour savoir comment aider, communiquez écrivez à : sj-nac@ssvp.ca.

Covid-19

Pendant que nous nous dirigeons vers une fin espérée de la Covid-19, le temps est extrêmement propice pour demander aux divers paliers de gouvernement de poursuivre les actions entreprises pour aider les sans-abris et les personnes vulnérables. Pourquoi toutes ces actions ne pourraient-elles pas mener vers une solution à long terme pour contrer la pauvreté et l'itinérance ? Nos voix peuvent contribuer à la poursuite de ces actions et même à l'atteinte de résultats positifs à long terme.

Racisme systémique

Une nation et le peuple qui la compose peuvent devenir plus forts à partir du moment où ils reconnaissent que certains enjeux existent, qu'ils recherchent les solutions à ces enjeux et qu'ils entreprennent de les mettre en œuvre pour résoudre les problématiques. Au Canada, il y a un lien direct entre la pauvreté et la race. En tant qu'organisme qui connaît la pauvreté et qui se dévoue à l'éradiquer, comment ne pourrions-nous pas aussi aspirer à éradiquer le racisme au Canada ? En tant qu'organisation communautaire, nous pouvons faire une différence au niveau même de la conférence. Y a-t-il d'autres paroissiens racialisés que vous pourriez approcher et inviter à se joindre à la Société ? Y a-t-il des organisations communautaires que vous pourriez inviter à parler du racisme aux membres de votre conférence ? Existe-t-il des possibilités de collaboration avec d'autres églises ou organisations dans un effort commun pour lutter contre le racisme ? Y a-t-il des possibilités, lors de visites à domicile, d'encourager nos amis dans le besoin à parler de la façon dont le racisme a affecté leur vie ? Pouvons-nous nous permettre de ne pas agir ? Notre comité national de justice sociale travaille actuellement sur les moyens de lutter contre le racisme systémique. Si vous avez une expérience personnelle du racisme, une recommandation ou un commentaire sur la façon dont nous pouvons développer des options efficaces pour notre Société, veuillez nous envoyer un courriel à jpsvp@hotmail.ca.

En conclusion, je tiens à remercier nos membres de la justice sociale à travers tout le Canada pour leur dévouement à soutenir le besoin d'actions et de paroles efficaces et solidaires qui répondent aux nombreux problèmes de justice sociale auxquels nous sommes confrontés dans le monde d'aujourd'hui. Espérons et prions pour un retour à la normale après la pandémie, mais n'oublions pas ce que nous avons appris ces derniers mois sur la pauvreté et le racisme.

*Jim Paddon, président
Comité national de justice sociale*

LE CANADA A BESOIN DU REVENU MINIMUM GARANTI DÈS MAINTENANT !

Le revenu minimum garanti est un montant d'argent versé aux personnes admissibles sur une base mensuelle, quel que soit leur statut d'emploi. Certaines personnes occupant un emploi précaire ou peu rémunéré en bénéficieront, tout comme les chômeurs. Pour certains d'entre nous, cela ne semble pas juste, car les gens ne devraient pas recevoir d'argent à ne rien faire. Avons-nous réfléchi aux raisons pour lesquelles certaines personnes sont au chômage ? Avec la Société de Saint-Vincent de Paul, je travaille auprès de gens qui n'ont pas d'emploi. Certaines de ces personnes sont âgées, malades ou handicapées et n'ont ni la santé ni la force leur permettant d'être compétitives sur le marché du travail. D'autres n'ont pas de compétences à apporter sur un lieu de travail parce qu'elles n'ont pas eu la chance d'obtenir une éducation. D'autres personnes que nous aidons essaient de travailler et de trouver un emploi, mais ne peuvent obtenir qu'un travail à temps partiel ou précaire, qui peut prendre fin à tout moment. Pour les travailleurs précaires, nos programmes d'aide sociale peuvent causer de grandes difficultés. Lorsque leur emploi prend fin ou que leur salaire est insuffisant pour répondre aux besoins de base, les exigences de la bureaucratie peuvent entraîner des manques de revenu très stressants. Ce sont nos frères et sœurs qui souffrent dans une grande pauvreté à cause des circonstances de la vie. Ils n'ont pas pris de mauvaises décisions et ne méritent pas leur souffrance.

L'aide sociale au Canada est tout à fait insuffisante. Les taux d'aide sociale privent les gens de leur santé mentale et physique et les enferment dans la pauvreté. Certaines personnes reçoivent moins de 50 % de la mesure de faible revenu. La pauvreté systémique coûte plus cher aux contribuables qu'il en coûterait pour qu'ils puissent se payer une nourriture nutritive, un toit sur la tête et d'autres besoins de base. Les professionnels de la santé sont parmi les plus fervents défenseurs d'un revenu minimum garanti adéquat, car la pauvreté ajoute un fardeau inutile au système de santé¹.

Un revenu minimum garanti peut être très avantageux pour tout le pays. Les personnes qui ont les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins essentiels sont en meilleure santé et utilisent moins les services de santé. Moins de pauvreté signifie souvent une réduction des coûts pour le système judiciaire². Le rapport sur le bonheur dans le monde a montré que les pays dotés de programmes sociaux généreux et de moins d'inégalités ont des gens plus heureux sur l'ensemble du spectre social et économique³.

Le revenu minimum garanti offre des opportunités aux particuliers⁴. Une fois les besoins de base satisfaits, les bénéficiaires peuvent accepter un travail à temps partiel ou précaire pour améliorer leur condition sans se soucier du loyer du mois prochain. Les gens ont un revenu leur permettant de vivre, terminer leurs études et obtenir de bons emplois. Ils trouvent des occasions de participer de manière significative à la communauté et à l'économie. Avec un revenu minimum garanti, les gens reprennent espoir et peuvent travailler pour un avenir meilleur.

LE CANADA A BESOIN DU REVENU MINIMUM GARANTI DÈS MAINTENANT ! ... suite

Certains craignent qu'un revenu minimum garanti soit trop cher pour le pays. En 2020, le directeur parlementaire du budget (DPB) a élaboré un modèle pour calculer le coût d'un revenu minimum garanti pour le Canada. Il a découvert que c'était un programme tout à fait abordable. De plus, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a prouvé qu'il est possible d'y arriver rapidement. En quelques semaines, les personnes ayant perdu leur emploi recevaient l'argent dont elles avaient besoin pour vivre, ce qui montre que la bureaucratie n'est pas un obstacle.

Le modèle de revenu minimum garanti du DPB donnerait un montant égal à 75 % de la mesure de faible revenu aux adultes entre l'âge de 18 ans (lorsque les jeunes cessent de recevoir l'allocation canadienne pour enfants) et de 65 ans (lorsque les adultes sont admissibles aux prestations de vieillesse)⁵. À l'heure actuelle, cette prestation mensuelle serait de 2 036 \$ pour les célibataires, comparativement à 733 \$ pour l'aide sociale en Ontario, et à 2 880 \$ pour les couples, comparativement à 1136 \$ pour l'aide sociale. Les taux d'aide sociale dans les autres provinces sont similaires à ceux de l'Ontario et le besoin est donc grand partout au Canada.

Nous connaissons les avantages d'un revenu minimum garanti depuis 1971, lorsqu'un comité sénatorial spécial sur la pauvreté l'a recommandé. Soixante-quinze pour cent des Canadiens appuient la mise en place d'un revenu minimum garanti. La modélisation économique a prouvé qu'un revenu minimum garanti est abordable et des projets pilotes réels ont démontré le potentiel du revenu minimum garanti pour améliorer la vie des gens.

Les vinciens doivent se joindre au mouvement pour faire du revenu minimum garanti pour les Canadiens une réalité. Ils doivent apprendre par eux-mêmes les faits sur le revenu minimum garanti, puis persuader leurs familles et amis de sa valeur. Ensuite, ils ont besoin de se faire les porte-parole des élus pour intégrer le revenu minimum garanti au tissu social canadien. Les faits sont disponibles et les vinciens doivent participer au système politique pour en faire une réalité. Le Canada peut se permettre de donner à tous les Canadiens les moyens de vivre dans la dignité et la santé.

*Conny Wink, représentant de justice sociale
Conseil régional de l'Ontario*

1. [https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/bicn/pages/164/attachments/original/1444323422/National_Support_for_a_Basic_Income_Guarantee_\(CDN_Medical_Association\).pdf?1444323422](https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/bicn/pages/164/attachments/original/1444323422/National_Support_for_a_Basic_Income_Guarantee_(CDN_Medical_Association).pdf?1444323422)
2. <http://www.johnhoward.on.ca/wp-content/uploads/2014/09/counter-point-1-poverty-and-crime-is-there-a-connection.pdf>
3. <https://worldhappiness.report/ed/2020/the-nordic-exceptionalism-what-explains-why-the-nordic-countries-are-constantly-among-the-happiest-in-the-world/>
4. <https://www.youtube.com/watch?v=Dzmyiw7VxM>
5. <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2021-014-M--costing-guaranteed-basic-income-during-covid-pandemic--estimation-couts-lies-un-revenu-base-garanti-pendant-pandemie-covid-19>

Revenus d'aide sociale dans chaque province en 2018

Tiré de : www.maytree.com/welfare-in-canada/canada/

Le tableau ci-dessous montre le revenu maximal d'aide sociale que quatre familles différentes auraient reçu dans chaque province en 2018. Ces montants sont basés sur une série d'hypothèses décrites dans la section [About this resource](#).

	Personne seule considérée apte à l'emploi	Personne seule avec un handicap*	Parent seul, un enfant	Couple, deux enfants
Alberta	8 106 \$	*10 301 \$	*19 927 \$	29 238 \$
Colombie-Britannique	9 042 \$	14 802 \$	20 782 \$	27 006 \$
Manitoba	9 756 \$	12 403 \$	21 764 \$	29 918 \$
Nouveau-Brunswick	7 126 \$	9 839 \$	19 978 \$	26 505 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	11 383 \$	11 583 \$	23 436 \$	29 296 \$
Nouvelle-Écosse	7 437 \$	10 268 \$	18 240 \$	27 756 \$
Ontario	9 646 \$	14 954 \$	21 463 \$	30 998 \$
Île-du-Prince-Édouard	10 445 \$	11 208 \$	20 977 \$	32 757 \$
Québec	9 320 \$	13 651 \$	21 867 \$	30 453 \$
Saskatchewan	8 883 \$	*11 422 \$	21 087 \$	29 955 \$

*L'Alberta et la Saskatchewan ont des programmes spécifiques pour les personnes ayant un handicap sévère qui risque d'être permanent. En 2018, le revenu maximal d'une personne handicapée, avec le programme de revenu assuré pour les personnes gravement handicapées de l'Alberta, était de 19 786 \$, et pour une personne bénéficiant du programme de revenu assuré pour les personnes handicapées en Saskatchewan, il était de 15 789 \$.

Revenus d'aide sociale totaux dans chaque territoire en 2018

Le tableau suivant montre la même information, mais pour les territoires. Il est basé sur la même méthodologie que pour les provinces, mais ne sont pas tout à fait comparables en raison de la situation distincte des territoires (pour plus de détails sur la méthodologie, voir la section [About this resource](#)).

	Personne seule considérée apte à l'emploi	Personne seule avec un handicap*	Parent seul, un enfant	Couple, deux enfants
Territoires du Nord-Ouest	22 163 \$	27 553 \$	34 447 \$	45 567 \$
Nunavut	7 782 \$	10 782 \$	18 098 \$	29 561 \$
Yukon	18 093 \$	21 747 \$	34 003 \$	50 489 \$

Les revenus d'aide sociale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest étaient en général plus élevés que dans les provinces, reflétant ainsi le coût de la vie plus élevé dans les territoires. Inversement, les revenus d'aide sociale au Nunavut étaient considérablement plus bas que dans les autres territoires, reflétant ainsi la grande proportion de familles vivant de l'aide sociale dans des logements subventionnés et dont le coût de la vie est inférieur en raison des subventions au logement.

RACES ET RACISME : POUVONS-NOUS EN PARLER ?

Pourquoi en parler? Nous devons le faire, parce que les manifestations de discrimination raciale et de racisme continuent d'être une question litigieuse. Depuis la nuit des temps, le racisme est une iniquité profondément enracinée dans la société, et son élimination s'est avérée impossible. Beaucoup pensent que la société mondiale a travaillé pour mettre fin à cette iniquité, qui pourtant existe toujours. Il suffit de regarder en profondeur les interactions sociales pour détecter de la discrimination raciale.

Le racisme se manifeste sous différentes formes : regarder les autres différemment, commenter ou juger une personne en fonction de son apparence ou de son discours. Pris isolément, chaque incident peut sembler anodin, mais avec le temps, les incidents peuvent vraiment s'additionner. On nous dit souvent, dans la communauté noire, « oubliez ces incidents, ne vous attardez pas sur les maux de l'esclavage et continuez ». Comment pouvons-nous continuer alors que persiste la douleur de la morsure du racisme ? Comment pouvons-nous avancer alors que nous sommes encore freinés par la pestilence du racisme enraciné dans le passé et toujours en plein essor dans les institutions et la société d'aujourd'hui ? Ce n'est pas de l'auto-commisération, mais bien la réalité du racisme qui perdure et ne peut souffrir d'être édulcoré.

Malgré le nombre de mesures positives prises par le Canada pour protéger les individus contre un traitement injuste et inégal, de nombreuses organisations demeurent non conformes. En d'autres termes, divers moyens créatifs sont employés pour encourager le racisme institutionnel et systémique au détriment des personnes de race noire. Il s'agit d'un virus persistant qui subsiste dans nos écoles, nos lieux de travail, nos systèmes judiciaires et ailleurs. Ces systèmes comportent des attitudes qui reproduisent et perpétuent des barrières discriminatoires, engendrant des inégalités dans les opportunités économiques. Mentionnons le racisme dans l'éducation, sur le marché du travail et dans le système judiciaire, pour ne citer que quelques exemples.

Le racisme a toujours existé dans notre système d'éducation. Il convient de noter que la dernière école séparée en Ontario n'a fermé qu'en 1965, suivie de Halifax en 1983. Certains conseils scolaires canadiens locaux ont récemment reconnu que le racisme anti-Noir existe toujours dans le système scolaire. Un des aspects préjudiciables mis en évidence est que les enfants Noirs sont très souvent injustement transférés dans des classes d'éducation spéciale. En tant que tels, ces enfants deviennent perturbateurs par ennui, sont expulsés de l'école, puis certains sont criminalisés à l'âge adulte. Une fois emprisonnés, ils sont enfermés

dans une trajectoire de vie qui les place en compétition pour les ressources, les menant ainsi vers une spirale descendante ! En 2017, les élèves Noirs représentaient 12 % de la population étudiante du Toronto District School Board, mais 48 % de toutes les expulsions.

En ce qui a trait au marché du travail, il n'est pas surprenant de constater la présence régulière de discrimination. Les données statistiques ont démontré qu'il existe des processus de recrutement qui contribuent à l'inégalité raciale persistante dans les décisions d'emploi. Les personnes de race noire demeurent considérablement désavantagées par rapport aux personnes d'autres races également qualifiées. Une fois embauchées, les personnes de race noire sont encore victimes de bas salaires, de harcèlement et de limites dans la progression de carrière. De plus, quel que soit le rendement au travail, les employés qui ne sont pas de race noire obtiennent des promotions ou des augmentations de salaire plus rapidement que leurs homologues de race noire. Je l'ai expérimenté moi-même. Pour créer un milieu de travail racialement juste, les chefs d'entreprise doivent s'opposer aux préjugés de manière authentique.

De même, le système de justice canadien est empreint de racisme, lequel affecte les personnes de race noire de manière disproportionnée. En 2016, 40 % des détenus en isolement au Centre de détention du sud de Toronto étaient de race noire, alors qu'ils ne représentent que 7,5 % de la population de Toronto. Les hommes Noirs sont trois fois plus susceptibles d'être fichés par la police, sans aucune preuve qu'ils aient été impliqués dans une infraction ou en aient eu connaissance. Ils sont également 20 fois plus susceptibles d'être abattus par la police. L'utilisation de la contention genou-cou est encore préconisée par la police d'Edmonton, malgré l'indignation et la brutalité évidente qui en résulte. En tant que tel, nous pouvons voir des différences dans la façon dont les gens sont évalués. Et pourtant, au milieu de la colère grandissante, un certain nombre d'éminents Canadiens – premiers ministres et chef de la GRC – ont nié que le racisme soit fermement ancré dans notre système de justice. Pour réveiller ces politiciens de leur profond sommeil, nous devons tous crier sans cesse la nécessité d'un changement.

Bien que des progrès aient été réalisés, il y a aussi des moments qui illustrent le puits de souffrance profond qui existe parmi les nombreuses personnes de race noire à travers le monde. Le racisme est plus qu'un problème individuel. Pour qu'il y ait un changement, le plaidoyer public est essentiel. Le silence continu favorise un privilège contraire à l'éthique, qui engendre un faux sentiment de droit et un chaos éventuel. Il est essentiel de s'exprimer !

« Nous ne pouvons pas changer tout ce que nous devons affronter, mais rien ne peut être changé à moins d'être affronté. »

James Baldwin

*Valerie Alexander, représentante de justice sociale
Conférence St. Mary's, Tillsonburg, Ontario*

1. Canadian Human Rights Act 1977
Elimination of All Forms of Racial Discrimination ratified by Canada October 1970
2. Investigation of PDSB (Peel District School Board) May 2020
3. [ocasi.org/new-fact-sheets-show-growing-racial-disparities-canada](https://www.ohrc.org/new-fact-sheets-show-growing-racial-disparities-canada)
4. sociologicalscience.com/download/vol-6/june/SocSci_v6_467to496.pdf
5. OHRC (Ontario Human Rights Commission) Report racial profiling and discrimination December 2018

L'ITINÉRANCE ET LES PERSONNES ÂGÉES

L'**itinérance**, c'est lorsqu'un individu ou une famille se retrouve sans un logement abordable, permanent et approprié ou sans la possibilité d'avoir accès à un tel logement.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de l'itinérance chez les personnes âgées au Canada, tels que :

- La pauvreté – Un revenu insuffisant.
- L'isolement – La mort d'un.e conjoint.e, l'isolement social.
- La maladie – Les frais médicaux ou même la maladie mentale.

L'itinérance chez les personnes âgées peut aussi prendre de l'ampleur en raison de la discrimination ou du manque de connaissances quant à la disponibilité des services gouvernementaux ou privés. Cependant, la cause principale de l'itinérance chez les personnes âgées est un manque de ressources financières. Les personnes âgées qui n'ont pas les moyens financiers de se procurer un logement se retrouvent à devoir vivre dans la rue.

La maladie mentale peut également être un facteur important d'itinérance parmi la population âgée. Psychologiquement, les personnes âgées qui souffrent de maladie mentale, la maladie d'Alzheimer par exemple, sont parfois incapables de s'inscrire aux divers programmes d'aide financière auxquels elles ont droit ou même de se débrouiller seules, en raison de leur maladie.

Une grande partie des personnes âgées itinérantes sont des vétérans. Souvent, ce que ces gens ont vécu lors de leur expérience à l'étranger, se battant pour notre liberté, revient les hanter avec le temps et les mène à des problèmes de maladie mentale ou de toxicomanie, ou encore au développement de handicaps physiques qui les empêchent littéralement de mener une vie que nous appelons normale.

Nous tous et aussi tous les vinciens pouvons nous retrouver aux prises avec l'itinérance à mesure que nous avançons en âge et que notre condition sociale évolue, par exemple après la perte d'un.e conjoint.e. Comme nous l'avons constaté avec le virus de la COVID-19, le plan de vie de toute personne peut changer en un instant.

Les personnes itinérantes et en particulier les personnes âgées sont également plus vulnérables à la violence physique, financière ou même sexuelle. Lorsque quelqu'un se retrouve soudainement sans abri et qu'il ou elle ne possède pas l'intelligence de la rue pour naviguer dans ces nouvelles eaux, il ou elle peut devenir la victime de prédateurs et dans des cas extrêmes, peut même y perdre la vie.

En novembre 2018, on comptait à Edmonton, en Alberta, environ 2 200 personnes itinérantes. Au moyen de son programme pour éradiquer l'itinérance à Edmonton, Homeward Trust continue à réduire le nombre de sans-abri. Mais la ville d'Edmonton manque toujours de logements abordables, de logements sociaux et de logements supervisés destinés aux sans-abri.

Malheureusement, la COVID-19 a changé bien des choses dans la vie des gens et l'itinérance ne fait pas exception. À cause des pertes d'emploi, plusieurs ont été incapables de payer le loyer et les services publics et se retrouveront bientôt dans la rue. Je suis certain que le prochain décompte indiquera une recrudescence marquée du nombre d'itinérants.

À mon avis, nous devons en premier lieu nous éduquer et éduquer nos membres sur la question de l'ITINÉRANCE. Si nous y pensons bien, moi-même, la première, nous en connaissons très peu de choses. Pour arriver à faire une différence face à l'enjeu de l'itinérance, nous devons d'abord savoir ce qu'est l'itinérance et comment apporter des solutions à cet enjeu complexe.

Avant tout, nous devons demander l'aide de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa mère Marie pour nous aider à traverser la pandémie et ensuite, nous donner les outils et l'aide qui nous permettront de solutionner ce gros problème qui, en bout de ligne, nous affecte tous.

Nous pourrions ensuite être vraiment en mesure d'aider nos frères et nos sœurs sans abri.

Nous pourrions ensuite être vraiment en mesure d'aider nos frères et nos sœurs sans abri.

*Marisa Lupul, présidente de la
Région de l'Ouest
Comité de justice sociale*

**NOUS PARLONS SANS ARRÊT DE
LA JUSTICE SOCIALE ! EH BIEN,
L'ITINÉRANCE EST UN ENJEU
PRIMORDIAL DE JUSTICE SOCIALE !
NOUS, EN TANT QU'HUMAINS,
VINCENTIENS, FRÈRES ET SŒURS,
DEVONS TRAVAILLER ENSEMBLE
POUR TENTER DE FAIRE UNE
DIFFÉRENCE DANS LA RÉOLUTION
DE CET ENJEU PARTICULIER DE
JUSTICE SOCIALE.**



RÉSoudre LE PROBLÈME DES SANS-ABRI GRÂCE AU VÉCU D'AUTRES PERSONNES

À Kelowna, nous avons un cercle d'experts qui dirige la Journey Home Strategy to End Homelessness (stratégie de retour à domicile pour mettre fin à l'itinérance). Le cercle s'appelle à juste titre **LECoH (Lived Experience Circle on Homelessness)** c'est-à-dire le cercle de l'expérience d'itinérance vécue. Cet article passera en revue ceux qui en sont les membres, comment ils ont été choisis, comment ils font leur travail, comment ils recrutent et fidélisent les membres, paient pour les services, etc.

Le conseil municipal de Kelowna a créé un groupe de travail en 2017 pour trouver des solutions à l'itinérance, car nous étions devenus une plaque tournante pour les sans-abri et nous avions un réel problème. Le problème n'était pas le caractère inesthétique de la situation ou d'autres facteurs communs, mais plutôt la frustration que rien ne fonctionnait pour atténuer le problème. Un groupe de dirigeants de la ville a entamé des discussions et a immédiatement décidé qu'un **CERCLE D'EXPÉRIENCE VÉCUE** était essentiel. Un animateur a été embauché, le mot a été répandu parmi tous les usagers du système de refuge existant et dans les rues **qu'on avait besoin de leurs voix**. Pour attirer les gens, le déjeuner était fourni, avec des cartes-cadeaux. Nous avons débuté avec environ 15 à 20 personnes, mais en 6 mois, plus de 100 personnes étaient présentes toutes les 2 semaines. Les lieux de rencontre étaient toujours neutres, généralement la bibliothèque publique. Des questions ont été posées sur les types de logements, la démographie dans un complexe d'habitation, les repas, la consommation de drogues et d'alcool, la sécurité, les programmes, le personnel, les couvre-feux et plus encore.

Grâce à ce processus, BC Housing, responsable du financement du logement abordable et des services de soutien en Colombie-Britannique, a été engagé et invité à écouter et à apprendre. Un groupe de participants ayant vécu l'itinérance a été invité à former un cercle de 12 personnes pour poursuivre le processus, prendre parole, travailler avec la communauté et rester en contact permanent avec les nouvellement logés et ceux qui dorment toujours dans la rue. Au cours des trois dernières années, rien que dans notre ville, nous avons ajouté 300 nouveaux logements (non pas réaménagés, mais bien nouveaux) avec services de soutien et plus de 100 sites dispersés. Les membres du LECoH visitent tous les sites aux 2 à 3 semaines, écoutent et transmettent de l'information aux décideurs. Pendant la pandémie actuelle de COVID-19, tout cela est devenu encore plus crucial, les membres du LECoH participent à un ZOOM hebdomadaire et nos voix sont entendues. L'engagement communautaire est une fonction essentielle, car le NIMBYSM est bien vivant à Kelowna comme dans toutes les villes. Être appelé « ces gens » n'est pas facile, mais les membres du LECoH savent que c'est important. Un lien fort s'est développé entre les membres pour aider à faire face aux défis.

Comment cela s'applique-t-il à la SSV?

En tant que vinciens, nous devons écouter nos familles, vraiment écouter et ne pas supposer que nous savons ce qui est le mieux. Votre conférence a-t-elle déjà demandé à vos familles quels produits alimentaires elles aiment vraiment? Leur avez-vous demandé s'ils préféreraient les cartes-cadeaux plutôt qu'un panier de nourriture ou avez-vous simplement décidé et continué comme avant? Avons-nous considéré les besoins culturels, par exemple en fournissant des paniers végétariens ou même végétaliens? Avons-nous déjà demandé à nos familles si elles pouvaient se rendre

au magasin lorsque nous leur donnons des cartes-cadeaux? Ou quel magasin préfèrent-elles?

Souvent, en tant que personnes qui souhaitent ce qu'il y a de mieux, nous décidons de ne pas inclure certaines denrées, car elles ne sont pas « assez saines ». Cependant, une personne seule qui travaille pour gérer une dépendance peut vraiment avoir besoin de ces céréales remplies de sucre pendant un certain temps, ou une jeune maman peut ne pas vouloir de confiture si elle a un enfant en bas âge et que le sucre est un stimulant ou...

Alors, comment nous y prendre? Nous pouvons, et je pense, devons, inviter (après la Covid-19) quelques-unes de nos familles à se rassembler et à poser des questions, nous devons fournir un repas et des honoraires, **mais surtout nous devons écouter**. Le lieu de rencontre doit être neutre, tout le monde n'est pas à l'aise dans une salle paroissiale ou au sous-sol. L'heure de la journée doit être considérée en fonction des familles de notre quartier: ceux qui travaillent ou restent à la maison par exemple. Nous devons peut-être offrir des billets de bus ou des services de garde d'enfants. L'essentiel est de se rendre accueillant et accessible.

Nous n'aimerons peut-être pas ce que nous entendrons, nous devons donc nous préparer à ne pas être sur la défensive, mais bien à être ouverts à leurs idées. Qui sont les experts? Nous, vinciens au grand cœur, ou la famille aidée?

Ce que nous ferons alors avec les informations est alors critique. Si nous continuons comme si de rien n'était, le mot se répandra et nous perdrons notre crédibilité. Nous pouvons avoir besoin de concevoir plusieurs paniers de base, amateurs de viande, végétaliens, végétariens, sans sucre, sans arachides, rien qui nécessite une réfrigération ou rien qui nécessite un ouvre-boîte, ou peut-être un panier écologique avec peu ou pas d'emballage en plastique... **DEMANDONS À NOS FAMILLES ET OFFRONS UN SERVICE RÉEL AVEC ESPOIR.**

PS. La famille est définie comme une personne ou un groupe de personnes qui appellent et demandent notre soutien. Nous ne jugeons pas en fonction de qui fait partie de la famille, de la taille de la famille ou de tout autre facteur.

*Elaine McMurray, comité national de justice sociale
Conseil régional de C.-B. et Yukon*

PLUSIEURS NÉO-BRUNSWICKOIS CONSACRENT PLUS DE LA MOITIÉ DE LEUR REVENU AU LOGEMENT

Au Nouveau-Brunswick, la situation du logement est dramatique pour les personnes à faible revenu. Bien des logements sont haut de gamme et le prix moyen à Moncton est d'environ 1 170 \$. Pour de nombreuses personnes démunies se cherchant un logement, à moins d'avoir un appartement subventionné par le ministère du Développement social, la situation est inquiétante. En effet, au Nouveau-Brunswick, 36 % des ménages dépensent plus de 30 % de leur revenu pour le loyer et les services publics. Cependant, 14 % doivent même dépenser plus de 50 % pour se loger (www.rentalhousingindex.ca). Donc, pour une personne à faible revenu, surtout si elle dépend de l'aide sociale, il est déconcertant de constater le temps et les efforts épuisants requis pour se trouver un logement à prix abordable.

Depuis 2016, dans la région de Moncton, une dizaine de bénévoles de la Conférence Mère Teresa de la Société de Saint-Vincent-de-Paul tendent la main aux personnes à la recherche d'un logement. Un tel service fait partie d'une campagne nationale portant sur le logement organisée par la Société de Saint Vincent de Paul canadienne qui préconise des logements sains, sécuritaires et abordables. Afin de conscientiser le public Néo-Brunswickois aux difficultés des personnes moins nanties à se trouver à Moncton un loyer convenant à leur revenu, deux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul ont consulté KiJiJi, un réseau centralisé de sites web qui publie en ligne la disponibilité et le prix des loyers. Le 19 août 2020, ils ont répertorié les 100 premières offres successives de logements à louer à Moncton, Dieppe et Riverview. La cueillette de données leur a permis de déterminer la disponibilité réelle en logements. Ils ont trouvé 8 appartements de type « bachelor », 30 loyers à une chambre et 62 loyers à deux chambres.

Une analyse du prix de ces 100 loyers a été faite pour déterminer combien de locataires pourraient se loger en ne dépensant que 30 % de leur revenu, pourcentage reconnu comme raisonnable pour le logement. Au Nouveau-Brunswick, au salaire minimum de 11,70 \$ l'heure, la personne qui travaille 35 heures par semaine pendant toute l'année gagne 1 774 \$ par mois. Or, à ce revenu mensuel, une personne ne devrait pas payer plus de 532 \$ par mois pour se loger.

Les données recueillies sur KiJiJi indiquent que pour les 8 appartements de type « bachelor », les prix vont de 525 \$ à 1 395 \$, ce qui donne une moyenne de 796 \$ par mois. Dans le cas des 30 loyers à une seule chambre, les prix vont de 650 \$ à 1 595 \$, soit une moyenne de 980 \$ par mois. Quant aux 62 loyers avec deux chambres, les prix répertoriés s'échelonnent entre 705 \$ et 2 599 \$, soit une moyenne de 1 342 \$ par mois. Pour se mettre un toit sur la tête, soit que le salaire minimum doit être beaucoup plus élevé qu'il l'est présentement, soit que les deux parents doivent chacun détenir un emploi. Par conséquent, les assistés sociaux n'ont généralement qu'une solution, celle de louer une simple chambre et avoir recours aux banques alimentaires et aux soupes populaires.

Les organismes qui œuvrent avec les moins nantis connaissent leur angoisse à se chercher un logement. La construction de nombreux blocs d'appartements dispendieux ne correspond pas à la demande actuelle de logements plus abordables. La population se trouvant au 20 % du bas de l'échelle du revenu fait face à d'énormes défis. À cause du grand besoin de logements subventionnés, les gouvernements devraient investir davantage dans la construction de logements à prix modique parce que présentement, l'offre de logements subventionnés est loin de satisfaire la demande.

À moins que nos gouvernements investissent davantage dans la construction de logements à prix abordable afin d'en augmenter considérablement le nombre, l'avenir est inquiétant pour les personnes au bas de l'échelle salariale. On risque de voir une augmentation dans le nombre de ménages vivant dans un logement trop petit. Bien des familles n'auront pas les moyens de se payer un logement plus grand et plus cher. Elles seront soumises à la promiscuité par manque d'espace, ce qui peut augmenter les probabilités de conflit, de maltraitance, de violence conjugale et d'instabilité scolaire pour les enfants. Si les gouvernements se désengagent de l'aide aux locataires partout au pays, il ne faudrait pas se surprendre de voir l'itinérance à la hausse.

*Aurëa Cormier, n.d.s.c., comité de justice sociale national
Conseil régional de l'Atlantique*



Photo : Logement typique à Moncton se louant à 1150 \$ par mois



MISSION

La Société de Saint-Vincent de Paul est une organisation laïque catholique qui a pour mission de :

Vivre le message de l'Évangile en servant le Christ à travers les pauvres avec amour, respect, justice et joie.

VALEURS

La mission de la Société de Saint-Vincent de Paul signifie que, en tant que vincentiens, nous :

- voyons le Christ dans tous ceux qui souffrent ;
- sommes unis au sein d'une même famille ;
- établissons un contact personnel avec les pauvres ;
- aidons de toutes les façons possibles.

AVIS - MARQUE DE COMMERCE / DROIT D'AUTEUR

Les marques de commerce SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, SOCIETY OF SAINT VINCENT DE PAUL, SSVp, CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, CONFERENCE OF THE SOCIETY OF SAINT VINCENT DE PAUL, la devise SERVIENS IN SPE et le dessin du poisson (logo SSVp) apparaissant sur ce document sont des marques de commerce de la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent de Paul (« SSVp Global »), et utilisées au Canada par Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada (« SSVp Canada ») en vertu d'une licence octroyée par SSVp Global. Sauf indication contraire, le contenu de ce document et le matériel issu de ce même document sont protégés par des droits d'auteur et droits de propriété intellectuelle, selon les lois canadiennes et internationales, de SSVp Global et SSVp Canada, selon le cas. Tous droits réservés. Toute utilisation ou reproduction non autorisée par écrit de SSVp Global et SSVp Canada, selon le cas, est interdite.

Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil national du Canada
2463, chemin Innes
Ottawa, Ontario K1B 3K3

Tél. : 613 837-4363 / sans frais : 1 866 997-7787
Télec : 613 837-7375

Agence du revenu du Canada

Organisme de bienfaisance enregistré : 132410671RR0001

Publication officielle de la
Société de Saint-Vincent de Paul - Canada
ISSN 2560-8258

Fait avec la collaboration de :
Mary Baskin, Ghislaine DuNord,
Denise Miron et Jim Paddon.

Editrice : Nicole Schryburt
Conception graphique : Nicole Schryburt



national@ssvp.ca



www.ssvp.ca



[SSVP Canada](#)